



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 898-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA SUPERFICIE MINIMALE DE TERRAIN POUR LES ANIMAUX DE FERME COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE PRINCIPAL AUTRE QU'AGRICOLE AINSI QUE L'AJOUT D'UN USAGE DANS LA ZONE 511

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 11 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 898-23 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements concernant la superficie minimale de terrain pour les animaux de ferme complémentaire à un usage principal autre qu'agricole ainsi que l'ajout d'un usage dans la zone 511.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 30 janvier 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Brigitte Vachon